

RAPPORT N°1

Séance du Conseil Communautaire du 29 Février 2016

Rapporteur : JL. FONTERAY

Rapport d'orientations budgétaires 2016

Vu l'article 107 de la Loi Notre du 7/08/2015, les obligations en matière de présentation du Rapport d'orientations budgétaires (ROB) évoluent :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, leurs établissements publics, les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants l'exécutif présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, ce rapport comporte, en outre :

- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication.

Par ailleurs, le Président de l'EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant une commune de plus de 3 500 habitants doit le transmettre aux communes membres.

1/ Situation économique et sociale nationale et conséquences pour la CCC

- Le maintien de la baisse des dotations

Dotations de l'Etat	Prévisionnel 2014 (fiche DGCL)	Prévisionnel 2015 (fiche DGCL)	Produit 2015	Hypothèse Produit 2016
CIF (coefficient d'intégration fiscale)	0.376029	0.390547		0.43
Dotation de base	96 871	96 536		96 536
Dotation de péréquation	302 487	311 650		343 614
Bonification	144 002	148 662		163 909
Garantie	52 687	40 755		34 000
Contribution au redressement des finances publiques	- 43 655	- 43 939 (2014) -107 616 (2015)		- 43 939 (2014) -107 616 (2015) -107 616 (2016)
Dotation d'intercommunalité	552 392	446 048	449 830	345 888
Dotation d'interco. par habitant	38.972203	31.387517		27,67104
Dotation de compensation	313 293	306 456	306 456	300 000
Total DGF	865 685	752 504	756 286	645 888
DGF par hab.	61.0756	52.9522		51.67104

Variation en € / N-1		-113 170		- 110 398
----------------------	--	----------	--	-----------

La perte de dotation pour 2016 est estimée à environ -100 000€.

- Le projet de réforme de la DGF reporté en 2017

L'article 150 du projet de Loi de Finances 2016 prévoyait une réforme des modalités de calcul de la DGF afin de :

- réduire les écarts injustifiés de la DGF par habitant,
- prendre en compte les spécificités du monde rural et du monde urbain,
- adapter les concours financiers aux évolutions institutionnelles, notamment avec le développement de l'intercommunalité,
- simplifier la répartition.

Toutefois, ce projet de réforme a été reporté à 2017.

- Le FPIC (Fonds de péréquation intercommunale et communale)

Initialement prévu, la contribution au FPIC pour 2016, devait se calculer à hauteur de 2 % des recettes fiscales. Cette disposition est également reportée à 2017.

L'enveloppe nationale pour 2016 est portée à 1 Milliard d'euros.

Le reversement reçu par la CCC passerait donc en 2016 à 145 000 € soit 24 609 € de plus par rapport à 2015.

Il faut souligner toutefois la fragilité du FPIC: en effet, si le rang de notre collectivité s'est amélioré en 2015 (936/1275 contre 1031/1276 en 2014), avec un effort fiscal agrégé de 1.009641, notre communauté de communes, et donc nos communes membres, sont au bord de perdre l'éligibilité au reversement : le seuil qui était de 0.8 en 2014, 0.9 en 2015, est passé en 2016 à 1.0.

	2014	BP 2015	2015	Hypothèse 2016
Potentiel Fiscal / hab. moyen	672.18		664.67	
Effort fiscal agrégé	1.010555		1.009641	
Rang de l'Ets Intercommunal	1 031		936	
Enveloppe nationale	570 M€		780 M€	1000 M€
Total bloc communal	226 835		308 266	
Part communes / Droit commun	141 538		187 875	
Part CCC / Droit commun	85 297	110 890	120 391	145 000
Variation en € / N-1			+35 094	+ 24 609

2/ Les projets communautaires

a. Les Réalisations 2015 :

- o Mise en place du pacte de solidarité financière et fiscale (*cf. détail Bilan du Pacte 2015 à la section suivante*)
- o Obtention du Label TEPCV (Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte)
- o Création d'une mission urbanisme au 01/07/2015,
- o Finalisation et Lancement du projet Multi-accueil / Ludoverte au Quai de la Gare,
- o Préparation de la reprise en régie du centre de loisirs de Cluny la Marelle,

- Création du conseil intercommunal des jeunes,
- Création du chantier d'insertion,
- Démarche de labellisation MSAP de la Maison des Services au Publics du Clunisois, qui, en 2015, a accompagné 551 personnes 2 285 fois pour 3144 demandes (stat. hors cyber espace)
- Lancement d'études sur l'émergence d'un pôle territorial de coopération économique (PTCE),
- Développement de l'animation territoriale : soirées entreprises, concertation solidarité, module savoir être du service Emploi, épicerie solidaire éphémère...
- Confirmation de la dynamique de l'espace télétravail et du club des télétravailleurs,
- Lancement de la revue de la communauté, refonte du site internet,
- Renouvellement des activités de la Piscine de La Guiche, avec l'achat d'Aqua Bikes qui ont trouvé leur public.

L'année 2015 a été riche d'événements et d'évolutions de personnel, traduisant la vigueur et la richesse de la dynamique communautaire, et les adaptations constantes auxquelles elle doit faire face pour suivre le rythme d'évolution réglementaire très soutenu.

b. Bilan du Pacte de solidarité financière et fiscale 2015 et reports 2016

Nous nous étions engagés à faire le point du pacte chaque année lors du DOB.

Ce point comporte trois chapitres : l'exécution des sommes attribuées, le recalcul de la compensation de la contribution au redressement des finances publiques, et les propositions pour l'année à venir.

Au titre du pacte avait été attribuée une somme globale de 464 354 Euros.

Ci-joints les tableaux d'exécution détaillés.

Sur cette somme, les conventions ont été souscrites pour 370 999,17 € en investissement et 37 671,35 € en fonctionnement.

Ce sont donc 55 683,48 € qui n'ont pas encore fait l'objet de demandes par les communes, et qui seront reportées comme convenu.

Au 31/12/2015 ont été versées aux communes les sommes de **102 723 .73 €**.

Les sommes attribuées en 2015 avaient, pour la partie compensation de la contribution au redressement des finances publiques, été estimées en fonction des éléments que nous avons.

Les chiffres retenus avaient volontairement été pessimistes, et nous avons indiqué que les sommes en trop resteraient dans le pacte.

Le tableau R1 joint montre que les compensations de l'Etat, avec l'augmentation de la DSR, et l'incidence du FPIC entraîne une incidence plus faible de la contribution pour nos communes : nous avons prévu - et attribué- une compensation de 58 216 €, alors que le calcul à partir des chiffres réels nous donne 4 800 €.

Nous étions partis sur une compensation à hauteur de 66% de l'augmentation de la contribution, ce qui conduisait à ne pas tenir compte de la part qui avait été attribuée à nos communes en 2014, et qui est reconduite chaque année.

Il est donc possible de proposer au conseil communautaire :

- de compenser, pour 2016 comme pour 2015, à 66% la totalité de la contribution au redressement des finances publiques. Pour 2015 les attributions réelles suivraient alors le tableau 'pacte 2015-R2'.

- de capitaliser au niveau de chaque commune les sommes attribuées excédentaires : elles seront déduites des attributions pactes au titre de la contribution au redressement des finances publiques pour 2016, le solde éventuel restant capitalisé pour les communes.

Ci-jointe, sur le tableau 'pacte 2016-E2' la simulation pour 2016, en prenant comme hypothèses :

- la prise en compte de la totalité de la CRFP qui sera demandée en 2016, prise en compte à 66% après déduction de l'augmentation de la DSR
- pour la CRFP une augmentation 2016 égale à l'augmentation 2015
- pour la DSR une augmentation 2016 égale à 80% de l'augmentation 2015 (soit un coef 1.8)
- pour le FPIC une augmentation 2016 égale à 20% de l'augmentation 2015 (soit un coef 1.2)

Ce qui entraîne une compensation de 46 000 €, et après prise en compte des montants capitalisés au niveau de communes un reste à charge pour la CC de 30 000 €.

Nous avons convenu de dédier au pacte l'augmentation de taxes faites à ce titre en 2015, soit 58 000 € en 2015, et un produit d'environ 60 000€ en 2016 : non seulement il ne sera pas nécessaire d'augmenter la fiscalité cette année au titre de la compensation, mais nous aurons une réserve d'environ 30 000 €, plus 3000 € capitalisés dans les communes.

Cette réserve permettra d'aborder 2017, qui devrait voir aboutir la réforme générale des dotations, avec plus de sérénité. Il conviendra de voir également comme se fera l'intégration des communes entrant dans ce dispositif.

Pour la communauté de communes la contribution au redressement des finances publiques s'est élevée à 43 939 € pour 2014, à 151 555 € pour 2015 et est estimée à 259 171 € pour 2016, avec une inconnue : le calcul sera fait sur les recettes réelles de fonctionnement 2014, premier exercice de notre communauté fusionnée.

TABLEAU RECAPITULATIF des demandes de FONDS DE CONCOURS 2015

COMMUNE	DATE DE LA DEMANDE	DROIT DE TIRAGE	PROJET	MONTANT	MONTANT SOLICITE	Part CCC (%)	financement commune	Part commune (%)	VOTE AU CONSEIL DU	crédit non consommés	Report sur 2016
INVESTISSEMENT				MONTANT (HT)							
ST ANDRE LE DESERT	21/05/2015	12 570,00	Travaux de voirie	45 784,00 €	12 570,00	27,46	33 214,00	72,54	06-juil	-	0
LA VINEUSE	19/05/2015	12 146,00	Réfection du toit du bâtiment Mairie Ecole	35 474,00 €	7 000,00	19,73	8 220,97	23,17	06-juil	-	
	10/09/2015		Voirie Communale	30 000,00 €	5 146,00	17,15	6 854,00	22,85	12-oct	-	0
MAZILLE	18/06/2015	13 580,00	travaux de voirie	68 610,00 €	13 580,00	19,79	50 096,00	73,02	06-juil	-	13 580
SIVIGNON	19/06/2015	3 964,00	réfection pont étang	5 000,00 €	2 500,00	50,00	2 500,00	50,00	06-juil		
			acquisition d'un balayeuse	1 690,00 €	845,00	50,00	845,00	50,00	06-juil		
			travaux de voirie	1 238,00 €	619,00	50,00	619,00	50,00	06-juil		3 964
PRESSY SOUS DONDIN	18/06/2015	3 775,00	travaux d'assainissement d'un bâtiment communal	15 089,00 €	3 775,00	25,02	8 314,00	55,10	06-juil	-	3 775
CORTAMBERT	16/06/2015	10 210,00	travaux hydrolique	12 400,00 €	6 200,00	50,00	6 200,00	50,00	06-juil	-	
			travaux de voirie	8 968,00 €	4 010,00	44,71	4 958,00	55,29	06-juil		0
DONZY LE PERTUIS	03/06/2015	5 687,00	Réalisation d'un bâtiment communal (remplaçant ancienne Station de pompage)	11 681,53 €	5 687,00	48,68	5 991,53	51,29	06-juil	-	0
BERGESSERIN	19/06/2015	9 300,00	travaux de voirie	34 789,00 €	9 300,00	26,73	25 489,00	73,27	06-juil	-	0
SALORNAY SUR GUYE	25/06/2015	27 625,00	construction classe supplémentaire	158 887,00 €	27 625,00	17,39	57 524,00	36,20	06-juil	-	27 625
MASSILLY	15/06/2015	17 887,00	réfection toiture école	23 806,10 €	5 403,05	22,70	5 403,05	22,70	06-juil		
			isolation plancher grenier école	1 479,99 €	739,99	50,00	740,00	50,00	06-juil		
			achat broyeur communal	8 000,00 €	1 993,69	24,92	1 993,70	24,92	06-juil		
			TRAVAUX divers Investissement	14 414,87 €	7 207,44	50,00	7 207,44	50,00	12-oct		2 542,83
CLUNY	09/09/2015	200 896,00	extension parking du Prado	350 000,00 €	100 448,00	28,63	110 655,20	31,61	12-oct		200 896
				367 032,00 €	100 448,00	27,36	101 207,08	27,57	12-oct		
FLAGY		5 608,00	réfection parquet salle communale	11150	5 575,00	50,00	5 575,00	50,00	12-oct	33,00	5 608
LA GUICHE	03/07/2015	3 293,00	travaux de voirie	30662	3 293,00	10,74	27 369,00	89,26	12-oct	-	3 293
VITRY LES CLUNY	23/06/2015	3 134,00	travaux voirie ; jardin souvenir	5506	2 753,00	50,00	2 753,00	50,00	12-oct	381,00	3 134
SAINT VINCENT DES PRES	09/10/2015	4 731,00	équipement en investissement	14 797,50	4 731,00	31,97	5 161,95	34,88	12-oct	-	0
SAILLY	01/11/2015	4 718,00	Réfection de bâtiment et aménagement de terrain.	13 230,85	4 718,00	35,66	8 512,85	64,34	14-dec		4 718
ST MARCELIN DE CRAY	12/06/2015	3 150,00	achat tracteur d'occasion	8000	3 150,00	39,38	4 850,00	60,63	12-oct	-	0
SIGY-LE-CHATEL	28/09/2015	5 366,00	Travaux d'accessibilité bâtiments communaux	299 330,00 €	5 366,00	1,80	149 768,00	50,00	14-déc		5 366
Total		373 956,00			370 999,17						286 459,83
FONCTIONNEMENT				MONTANT (TTC)							
MASSY	08/06/2015	2 465,00	Fonctionnement batiments communaux + entretien voirie	9 346,00 €	2 465,00	26,37	6 881,00	73,63	06-juil	-	0
CHISSEY-LES-MACON	21/09/2015	10 484,00	Fonctionnement petit équipement + prise en charge salaire cantonnier	26 542,00 €	10 483,35	39,50	16 059,00	60,50	12-oct	0,65	0,65
DONZY LE NATIONAL	03/06/2015	8 891,00	fonctionnement Voirie	20 960 €	8 891,00	42,42	12 069,00	57,58	06-juil	-	0
CHIDDES	18/06/2015	789,00	prestation entretien voirie	2 755,00 €	789,00	28,64	1 966,00	71,36	06-juil	-	0
SIVIGNON	19/06/2015	3 560,00	bâtiments	8033	3 560,00	44,32	4 473,00	55,68	06-juil	-	0
PASSY	17/07/2015	2 623,00	Entretien espaces verts et chemins ruraux	8821,20	2 623,00	29,74	6 198,20	70,26	14-dec		0
BRAY	22/09/2015	8 902,00	Fonctionnement voirie et bâtiments	16224,56	7 982,00	49,20	8 242,57	50,80	12-oct		920
SAINT MARTIN DE SALENCEY	27/08/2015	1 356,00	Fonctionnement de la voirie	2856	878,00	31,00	1 978,00	69	12-oct	-	1356
Total		39 070,00			37 671,35					0,65	2276,65
Total des enveloppes versées au 31 Décembre 2015 : 102 723,73 euros											

REPORT des demandes de FONDS DE CONCOURS 2015 sur 2016

COMMUNE	DATE DE LA DEMANDE	DROIT DE TIRAGE	PROJET	MONTANT	MONTANT SOLICITE	Part CCC (%)	financement commune	Part commune (%)	VOTE AU CONSEIL DU	crédit non consommés	Report sur 2016
INVESTISSEMENT				MONTANT (HT)							
Jalogny (au titre de 2015)	25/01/2016	9 919,00	Travaux bâtiments + acquisition matériel	22 920,01 €	9 919,00	43,28	10 001,01	43,63	25-janv	-	0
MAZILLE (au titre de 2015)	18/06/2015	13 580,00	travaux de voirie	68 610,00 €	13 580,00	19,79	50 096,00	73,02	06-juil	-	
SIGY-LE-CHATEL (au titre de 2015)	28/09/2015	5 366,00	Travaux d'accessibilité bâtiments communaux	299 330,00 €	5 366,00	1,80	149 768,00	50,00	14-déc		5 366
VITRY LES CLUNY (au titre de 2015)	23/06/2015	3 134,00	travaux voirie ; jardin souvenir	5506	2 753,00	50,00	2 753,00	50,00	12-oct	381,00	
CHÂTEAU		8 713,00	travaux de voirie	33 778,74 €	8 713,00	25,79	25 065,74	74,21	29-févr	-	
SAINTE CECILE	25/05/2015	9 318,00	travaux d'isolation et ravalement de façade du bâtiment mairie/école	46852,9	9 318,00	19,89	14 461,90	30,87	06-juil	-	9 318
BLANOT	+	8 285,00	travaux réseau d'assainissement	200 000,00 €	4 400,00	2,20	80 000,00	40,00	06-juil	-	2 640
			travaux d'amélioration thermique d'un bâtiment communal	30 200,00 €	3 885,00	12,86	6 081,00	20,14	06-juil		2 331,00

Communes n'ayant pas fait leur demande sur 2015	
BERZE LE CHATEL	3 864,00
BUFFIERES	11 624,00
CHERIZET	2 585,00
CHEVAGNY-SUR-GUYE	1 540,00
CURTIL-SOUS-BUFFIERES	2 879,00

Total disponible	63 386,00
Consommation	102 723,73
Report	52 254,00

c. Les Projets de 2016 :

- Poursuite du Pacte de Solidarité
- Chantier du Multi-accueil – Ludoverte
- Mise en œuvre des projets TEPCV
 - o Projet d'animation covoiturage courtes distances et autostop de proximité,
 - o Unité de méthanisation / séchage à Jalogny,
 - o Travaux de Rénovation thermique de la piscine de la Guiche
- Poursuite du Chantier d'insertion
- Aboutissement des études et le cas échéant démarrage du projet de Pôle territorial de coopération économie (PTCE)
- Pleine intégration du centre de loisirs de Cluny aux services communautaires
- Lancement du projet Parentalité
- Mise en œuvre des premiers projets du conseil intercommunal des jeunes

L'année 2016 se présente sous des augures a priori plus favorables que 2015 : malgré le contexte national et international toujours aussi critique, la situation financière et budgétaire de la CCC devrait être moins tendue en 2016 qu'en 2015, le pacte produisant ses effets, tant au niveau des communes qu'à celui de la communauté.

Il nous faudra néanmoins continuer à veiller à une grande sobriété dans nos actions et à rechercher les synergies aussi souvent que possible.

d. Les évolutions de périmètre de 2017

Dans le cadre de la loi NOTRe, le Conseil Communautaire de la CCC s'est prononcé par délibération sur le projet de nouvelle carte intercommunale présentée par le Préfet.

Le nouveau périmètre tel que validé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 31 mars 2016 sera applicable au 01/01/2017.

Le projet du Schéma départemental de Coopération Intercommunale (CDCI) connu à ce jour prévoit l'extension du périmètre de la CCC à 8 communes : Mary, Joncy, Burzy, St Martin la Patrouille, St Huruge, St Ythaire, Bonnay et Cortevaix.

La CCC au 1^{er} janvier 2017 devra se prononcer sur une nouvelle compétence : « Bibliothèque d'intérêt communautaire ».

Par ailleurs, la réforme territoriale dans ses lois MAPTAM, ALUR et NOTRe, prévoit une nouvelle répartition des compétences obligatoires aux EPCI échelonnées sur la période 2017- 2020 :

Au 01/01/2017 :

Développement économique et touristique,
Accueil des gens du voyage (aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil),
Transfert automatique de la compétence PLUI sous condition de majorité, à compter du 27/03/2017.

Au 01/01/2018 :

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Au 01/01/2020 :

Gestion de l'eau et de l'assainissement.

A noter que le ROB 2016 n'intègre pas de prévisions liées à ces évolutions, faute d'éléments suffisamment précis à ce jour.

3/ Situation financière de la CCC : Tendances budgétaires et grandes orientations

A. Les résultats 2015

La CCC présenterait au 31/12/2015 :

- Un excédent prévisionnel de fonctionnement de 298 511.38 €.
- Un excédent d'investissement de 401 314.50 €.

Pour mémoire, les résultats antérieurs présentaient, au 31/12/2014 :

- Un déficit de fonctionnement de 68 420.00 €,
- Un déficit d'investissement de 435 767.22 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 334 069.27 euros (Pacte de solidarité.)
Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes d'investissement.

Ainsi, la Communauté présenterait :

- un **excédent de fonctionnement**, après affectation du résultat, de **298 511.38€** (qui seront repris au budget primitif 2016).
- un **excédent d'investissement**, après prise en compte des reports, de **401 314.50 €** (repris au budget 2016),
- un excédent de financement de 67 245.23 €.

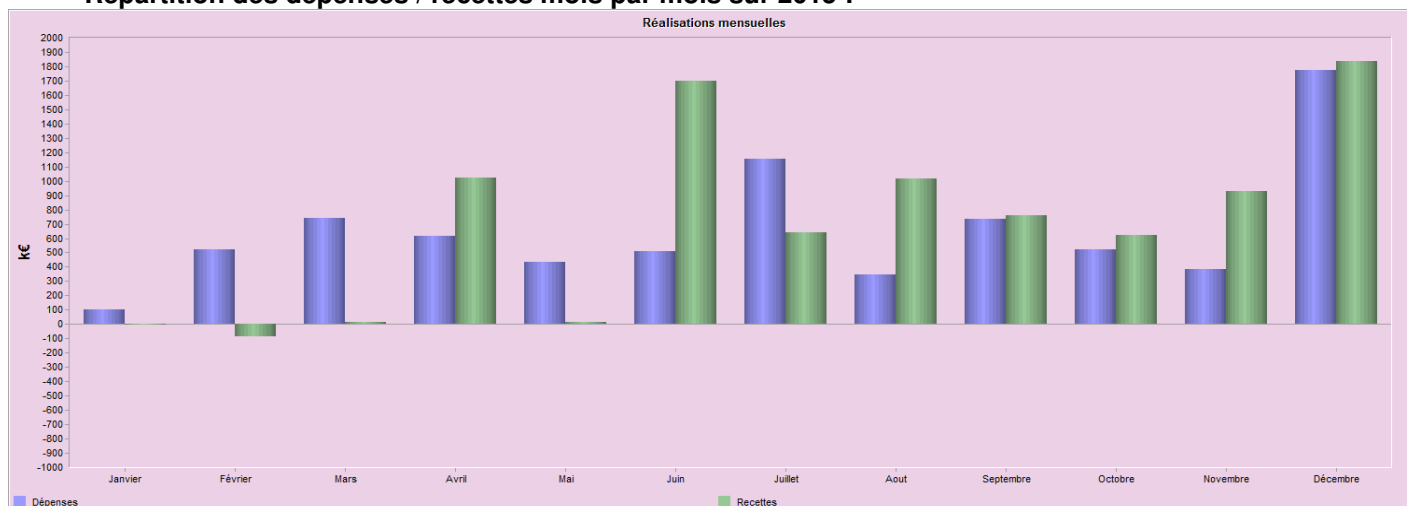
Résultat prévisionnel du Compte administratif 2015 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2015	6 895 136.79	7 125 228.17	942 914.11	1 344 228.61
	RESULTATS			
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit
2014		68 420		435 768
2015	298 511.38		401 314.50	
	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE			
	230 091.38		401 314.50	
	RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT			
	334 069.27			

La Communauté a utilisé ses fonds propres pour financer ses investissements 2015. Aussi, il n'a pas été mobilisé d'emprunt en 2015.

A noter que la CCC a pu rembourser intégralement sa ligne de Trésorerie de 900 000 € au 31/12/2015.

Répartition des dépenses / recettes mois par mois sur 2015 :



Réalisations mensuelles 2015

En K€	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Dépenses	100,95	524,27	740,21	617,69	436,70	507,68	1 152,03	345,30	733,70	521,38	382,49	1 775,66	653.17
Recettes	0,25	-87,90	15,43	1 026,10	14,94	1 701,24	639,53	1 015,87	758,44	620,79	928,66	1 836,12	705.79

B. Prévisions 2016 en Fonctionnement :

B.1. DEPENSES:

1. Charges à caractère général :

Globalement, reconduction des crédits 2015.

2. Attribution de Subventions :

Globalement, reconduction des subventions attribuées en 2015.

3. Charges de personnel : Structure et évolution des dépenses et des effectifs :

a. Evolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel

Les charges de personnel augmentent en 2016 de 172 000 € par rapport à 2015.

2015 => 1 341 312 €

2016 => 1 513 000 €

Recettes attendues : 81 770 €.

Soit une hausse prévisionnelle nette du budget « Personnel » en 2016 de 90 000€.

Cela s'explique par :

- Le recrutement de 6 agents (2 agents Marelle, 1 animateur TEPOS, 1 chargé de mission covoiturage, 1 agent d'entretien, 1 animateur Cyber espace)
- La reprise d'une dizaine d'animateurs de la Marelle sous contrat forfaitisé,
- La stagiairisation de 5 agents (= hausse des charges)
- La mise en conformité des contrats CDD des 2 chargés de mission Environnement (catégorie A) (=hausse des charges)
- La revalorisation salariale des CDI de droit public de l'École de Musique et de Danse (pas de revalorisation depuis 4 ans.)
- 3 stagiaires de plus de 6 mois
- la revalorisation des charges sociales et versements à organismes :
 - o augmentation des prélèvements sociaux induisant une perte de salaire pour les agents,
 - o augmentation des cotisations au CNAS du fait de l'augmentation du nombre d'agents éligibles.

b. Les rémunérations : Répartition des salaires et charges par fonction

Service	Réalisé 2015 (en €)	Prévisions 2016 (en €)	Commentaires (Base 2015+1%)
Administration générale	250 496.56	260 000	Bascule de l'animateur cyber en référent communication (budget MSAP -> administration générale)
Enfance Jeunesse	229 457.77	325 000	Reprise Marelle (directeurs + vacataires) Reclassement d'1 agent
Petite enfance	126 580.13	164 000	2 stagiairisations 2 évolutions de grade
MSAP	146 593.45	169 000	Recrutement d'1 animateur cyber en CAE-CUI Fin du contrat CIFRE d'1 Attaché Bascule de l'animateur cyber en référent communication (budget administration générale)
Technique	16 710	27 000	Recrutement d'un 2 ^e agent d'entretien
Ecole Musique et danse	333 705.79	340 000	
Piscine	128 542.43	124 000	
Aménagement du Territoire	105 014.55	114 000	1 chargé de mission TEPOS à 50% sur 9 mois 1 chargé de mission covoiturage à 30% Urbanisme année pleine en 2016)
TOTAL	1 341 000	1 513 000	+ 90 000€ compte tenu des recettes liées aux postes

c. **Effectifs et temps de travail au 31/12/2015 et prévisions 2016**

Tableau des effectifs au 31/12/2015 :

Filière	Catégorie			Situation				Ouvert		Total		
	A	B	C	Titulaire	Stagiaire	CDI de droit public	Contractuel	Temps complet	Temps non complet	ETP ouverts	ETP Affectés	Nb d'agents
ADMINISTRATIVE	2	3	4	5	1	2	1	6	3	7.64	7.64	9
ANIMATION	0	0	14	5	5	0	4	8	6	12.05	11.93	14
CULTURELLE	1	15	0	3	0	11	2	2	14	7.74	7.74	16
MEDICO-SOCIALE	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0.50	0.50	1
SOCIALE	0	2	0	2	0	0	0	1	1	1.89	1.89	2
SPORTIVE	0	3	0	2	0	1	0	2	1	2.65	2.45	3
TECHNIQUE	4	2	4	4	0	0	6	6	4	8.03	6.83	10
TOTAL	7	25	23	22	6	14	13	25	30	40.5	38.98	55

d. **Les avantages en nature** : Aucun.

e. **Les avantages sociaux** :

- Participation de la collectivité au maintien de salaire via la MNT (Mutuelle nationale territoriale.)
- CNAS (adhésion de la CCC au Comité national d'action sociale) : cotisation : 211 € / agent pour un total de 50 agents affiliés.

B.2. RECETTES :

1. Recettes fiscales : D'après les éléments actuels:

- **Taxes ménages :**

L'augmentation des bases entraînerait une augmentation du produit de 26k€ pour les taxes ménages.

- **CVAE :**

D'après les prévisions de la DDFIP (11/2015) la CVAE passerait de 413 216 à 454 996, soit +41 k€ ;

- **CFE :**

La réforme des bases CFE est reportée d'un an. Les projections DDFP sur les établissements dominants montrent une stabilité : 2 05 2141 € inchangé, sur une base totale de 2 671 918 €.

Par contre, on devrait bénéficier d'un droit à augmentation important suite aux augmentations ménages de l'an dernier.

- **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION :**

Recette exceptionnelle de 48 K€ sur les AC de Cluny (2014 et 2015 pour le Quai de la Gare)

De même que + 5 K€ d'AC pour la Marelle

- **TEOM :**

Les prévisions du SIRTOM font état d'une participation prévisionnelle 2016 de la CCC de 1 265 792 € et la participation pour les 5 communes en Redevance Incitative de 49 500 €.

Comme convenu avec la commune de Chiddes, l'augmentation du taux de sa zone rattrapera une partie du différentiel actuel.

- **DOTATIONS :**

En attente de la fixation des nouveaux modes de calcul, la DGF 2016 sera égale à la DGF 2015 corrigée des variations de population. Nous n'aurons l'arrêté de population DGF que fin mars. Donc pas d'incidence du CIF.

AMF:

Le calcul se fera selon les étapes suivantes (similaires à 2015). La dotation forfaitaire 2016 sera déterminée à partir de la dotation forfaitaire 2015, qui subira les mouvements suivants :

- *actualisation (en plus ou en moins) en fonction de l'évolution de population DGF entre 2015 et 2016 : application, à la variation de population, d'un montant par habitant déterminé par le coefficient logarithmique habituel (montant croissant en fonction de la taille de la commune, compris entre 64,46 € pour les communes de moins de 500 habitants et 128,93 € pour les communes de plus de 200 000 h) ;*
- *application, sous condition de potentiel fiscal, d'un écrêtement pour financer la hausse de certaines enveloppes de la DGF des communes et des EPCI ; cet écrêtement ne s'applique qu'aux communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse 75 % de la moyenne ; il est plafonné à 3 % de la dotation forfaitaire 2015 ;*
- *application de la contribution au redressement des finances publiques 2016. Les modalités de calcul de la contribution 2016 sont identiques à celles appliquées en 2015.*

Tableau de Synthèse des Evolutions prévisionnelles des taux :

Le détail sera remis sur table, selon les informations de la DDFIP.

	Base 2015	Taux votés 2015 (%)	Prévisionnel 2015 (fiche DGCL)	Total produits perçus 2015	Base prévisionnelle 2016	Produit attendu 2016
FB	11 687 090	4.00	1 472 190	467 484		
TH	15 834 493	12.54	1 139 258	1 985 645		
FNB	1 510 252	12.52	490 415	189 084		
Taxe add. FNB	29 506	36.36	0	10 728		
CFE	2 671 918	24.61	0	657 559		
IFER			0			
CVAE			0			
TASCOM			0			
FNGIR			87 953			
TEOM zone unique		11.82	0			
TEOM Chiddes		10.80				
RI						
Total			3 189 816	3 310 500		

(source: Base RAA Finances Locales RAA-SPE-IDE-27 2015)

2. Recettes propres :

La Loi de finances 2016 prévoit l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments exécutées en fonctionnement ce qui constituera une source de recette supplémentaire.

3. Droits d'inscriptions :

Pas d'augmentation prévue en 2016 des tarifs des services communautaires (hormis légère hausse de tarifs piscine.)

4. Subventions :

Reconduction des subventions de fonctionnement 2015, à savoir :

Service	Organismes sollicités
Enfance jeunesse	CAF
	MSA
	CD 71
MSAP	FNADT
	FSE
	CIFRE
	Pôle Emploi
	Mission Locale
Natura 2000	Fonds FEADER
Charte Forestière	Fonds FEADER
TEPOS	Ademe
	Région
TEPCV	Etat
Ecole de musique et danse	CD 71
Transports scolaires	CD 71
Transport à la demande	CD 71
Travaux piscine	FEDER
	TEPCV
	DETR

C. Prévisions 2016 en INVESTISSEMENT :

Projets d'investissement	Dépenses	Recettes
Chantier petite enfance/ ludo : Ludoverte Multi-accueil RAM	1 199 688 € HT 1 439 626€ TTC	919 704€
Piscine – Equipements 2016 et amélioration énergétique	103 366	31 372
Piscine / changement chauffage et VMC	Géothermie : 571 200 Bois : 346 200	Géothermie : 324 975 Bois : 191 550
Travaux de rénovation (dont rénovation thermique) de la maison médicale de la Guiche	CHIFFRAGE EN COURS (possible intervention du chantier insertion à confirmer)	EN COURS
Travaux Boulodrome	A ESTIMER	NON CONNU
Chantier méthanisation / séchage (probablement pas sur 2016)	200 000	160 000 (TEPCV)

D. BUDGETS ANNEXES :

- Budget OM :

Le Budget annexe Ordures ménagères 2015 présenterait :

- un déficit de fonctionnement de - 1375 €.
- **Budget Zone d'Activité de la Gare :**

Le Budget annexe ZA Gare de la gare 2015 présenterait :

- Un résultat de fonctionnement équilibré
- Un déficit d'investissement de – 883 €.

- Budget Zone d'Activité de la Courbe :

Le Budget annexe ZA de la gare 2015 présenterait :

- Un excédent de fonctionnement de 23 067 €
- Un déficit d'investissement de – 96 969 €

Un contrat de ligne de pré-financement ou de ligne de Trésorerie doit être renouvelé en 2016 afin de combler le déficit d'investissement lié à la non-cession de terrains.

4/ Structure et gestion de la Dette :

A noter qu'aucun emprunt toxique n'a été souscrit par la Communauté de Communes.
Les emprunts ont tous été pris auprès d'organismes bancaires nationaux à taux fixes.

	Objet	Montant	Durée	Organisme	Taux	Début	Fin
2015							
Emprunts	Maison des services	500 000	20 ans	Caisse d'Epargne	5.2	2013	15/01/2033
	Maison enfance jeunesse	204 000	20 ans	Crédit Agricole	3.95	2014	10/02/2033
	Piscine de la Guiche	250 000	25 ans	Caisse d'Epargne	4.05	2007	25/06/2031
	Maison enfance jeunesse	81 214	8 ans	CAF	0	2015	2022
Ligne de trésorerie	Fonctionnement	900 000	1 an	Caisse d'Epargne	1.3	2015	01/02/2016
Ligne de préfinancement	ZA de la Gare	70 000	1 an	Caisse d'Epargne	1.29	2015	25/01/2016
2016							
Emprunts	Multi accueil / RAM / Ludoverte	284 000	20 ans	Caisse des Dépôts	1.75		
	Projet parentalité	10 000					
	Piscine	160 000 (bois) Ou 190 000 (géothermie)	20 ans	Caisse des Dépôts	1.75		
	TOTAL 2016	484 000					
Ligne de trésorerie	Fonctionnement	900 000	1 an	Caisse d'Epargne	1.3	2016	01/02/2017
Ligne de préfinancement	ZA de la Gare	70 000	1 an	<i>A consulter</i>		2016	2017

Evolution des remboursements par année - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS - 2015

Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2015	30 965,32	39 046,96	0,00	70 012,28
2016	32 394,70	37 617,58	0,00	70 012,28
2017	33 891,17	36 121,11	0,00	70 012,28
2018	35 457,92	34 554,36	0,00	70 012,28
2019	37 098,31	32 913,97	0,00	70 012,28
2020	38 815,88	31 196,40	0,00	70 012,28
2021	40 614,28	29 398,00	0,00	70 012,28
2022	42 497,40	27 514,88	0,00	70 012,28
2023	44 469,29	25 542,99	0,00	70 012,28
2024	46 534,18	23 478,10	0,00	70 012,28
2025	48 696,55	21 315,73	0,00	70 012,28
2026	50 961,05	19 051,23	0,00	70 012,28
2027	53 332,59	16 679,69	0,00	70 012,28
2028	55 816,31	14 195,97	0,00	70 012,28
2029	58 417,60	11 594,68	0,00	70 012,28
2030	61 142,09	8 870,19	0,00	70 012,28
2031	63 995,52	6 016,76	0,00	70 012,28
2032	50 897,04	3 027,56	0,00	53 924,60
2033	13 880,63	548,28	0,00	14 428,91

5/ Mise à jour annuelle du schéma de mutualisation

Vu l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Le Schéma de mutualisation des services de la CCC et de ses communes vient d'être adopté en Conseil communautaire du 14 décembre 2015 et ne fait donc pas l'objet de mise à jour pour l'année 2016.

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte de ce rapport d'orientations budgétaires 2016.